



TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Auxelles- Bas le 10/02/2020

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7/02/2020

### **1. Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : **357 332.16€**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **89 333.04 €**.

### **2. Compte de gestion 2019 commune et lotissement du Rhône**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique CHIPEAUX,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **Déclare** que le compte de gestion communal, et du lotissement du Rhône, dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3. Compte administratif 2019 commune et lotissement du Rhône**  
**Dominique CHIPEAUX, Maire, ne prend pas part au vote**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique SARAZIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Dominique CHIPEAUX, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte administratif communal 2019 :**

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur	190 699.43	165 216.01
Affectation à l'investissement (compte 1068)	- 176 765.75	
Résultat 2019	72 854.64	74 355.51
Restes à Réaliser		- 129 493.92
Résultat cumulé	<b>86 788.32</b>	<b>110 077.60</b>

**Compte administratif lotissement 2019 :**

	Fonctionnement	Investissement
Résultat antérieur	<b>43 467.26</b>	<b>36 539.72</b>
Résultat 2019	- 13 271	
Résultat cumulé	<b>30 196.26</b>	<b>36 539.72</b>

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **4. Affectation des Résultats**

➤ **Affectation du résultat du compte administratif 2019 au budget communal 2020**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2019 au budget primitif de la manière suivante :

- Affectation en réserve en investissement (c/1068) : **86 788.32 €**
- Affectation de l'excédent d'investissement de **110 077.60 €** au chapitre 001

➤ **Affectation du résultat du compte administratif 2019 au budget 2020 du lotissement rue du Rhône**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du compte administratif 2019 au budget primitif de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de **30 196.26 €** au chapitre 002
- Affectation de l'excédent d'investissement de **36 539.72€** au chapitre 001

#### **5. ONF : modification délibération n°33-2018**

Le maire expose ; suite aux modifications d'exploitation en 2019, il convient de modifier la délibération 33-2018 relative au délai d'exploitation des coupes affouagères.

Le délai est fixé au 30 novembre 2020 au lieu du 30 novembre 2019.

Le conseil municipal adopte cette modification.

**Séance levée à 21h10.**

Séance levée à 21h.